Terre d'
ALPHA VIE

ODE à la VIE

« Aux Chants du Vivant »

Terre d'ALPHA VIE
(00-33) 689 37 25 15
choeursdepaix@alphavie.org

STATUTS ASSOSCIATERRES COOPÉRATEURS

Préambule :

« Coopération », tel est l'Etat d'Esprit souhaité et posé en ces lignes.

Coopération, dérivé du latin « *co-operare* », se traduit par « œuvrer, travailler ensemble ».
La signification la plus large et la plus courante de « coopération » décrit un état d'esprit et un mode de comportement où les individus conduisent leurs relations et leurs échanges d'une manière non conflictuelle ou non concurrentielle, en cherchant les modalités appropriées pour analyser ensemble et de façon partagée les situations qui leur sont présentées, en intention de collaborer dans le même esprit pour parvenir à des fins communes ou acceptables par tous : En plus simple, il s'agit du fait d'œuvrer ensemble dans un but commun.

Tel est l'objet ou objectif, sujet d'intérêt autant que d'intervention et actions de

TERRE

d'

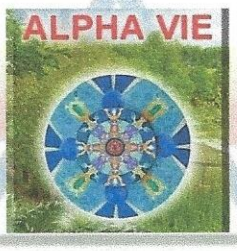

C'est ici que s'initie et se crée un **Service Coopérateur Interactif** sous l'égide de la **Contribution Libre et Responsable**, réunissant modalités autant d'une association que d'une coopération :

ARTICLE 1 : Nom

En esprit de coopération, et en connaissance qu'une association « de fait » ou « non déclarée », n'a pas la capacité juridique d'une personne morale, et par ailleurs, n'a pas de nom ni de siège social, c'est en conscience de ces faits que se crée ce jour et tous les jours, par rédaction libre et responsable, l'association coopérative Loi 1901, intitulée et dénommée

Terre d'ALPHA VIE

afin de rencontrer, voire regrouper, le maximum d'**Êtres Humains tous réunis en une Seule Terre, un « m'aime uni-vers », sans frontières.**

Précision est apportée que selon les termes de la loi de 1901, l'association est un contrat dont la signature matérialise le consentement entre les adhérents ; les modalités ici posées sont rédigées en respect de la loi des associations et coopérations, mais surtout de la Loi Naturelle, Légitime, Juste et Equitable de la Vie.

Terre d'ALPHA VIE est émise et réalisée par la **SCI d'ALPHA VIE**, **Service Coopérateur Interactif d'ALPHA VIE**, cœur et moteur d'une **Œuvre d'Entraide et de Partage** sous l'égide d'**ALPHA VIE** - association de lettres en son intitulé, **association de l'Être** en son activité, enregistrée à Saint-Brieuc, Côtes d'Armor, sous le numéro **W221001063**.

Terre d'ALPHA VIE et **ALPHA VIE**-association de l'Être, interagissent en esprit de coopération, œuvrent ensemble et se soutiennent, afin de porter un projet qui leur est commun, en connaissance et respect que :
« La Loi de 1901 définit l'association comme "la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices"», ce qui rejoint la définition du terme « **coopération** » définie plus haut.

ARTICLE 2 :

découvrir

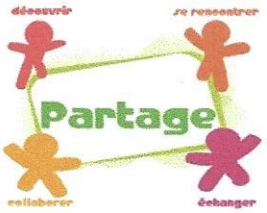

se rencontrer

collaborer

échanger

PARTAGER

Tel est l'esprit, l'office, le sens et le service de

Terre d'ALPHA VIE

Ensemble Coopératif d'Êtres qui partagent que :

« La Vie se doit d'être une Fête au cœur de Soie »
« La Vie n'est vraie que si elle est une fête en soi »
Nous sommes des Êtres en Vie, exprimant l'envie de vivre en Joie, et d'être Vivants.
Le Souffle au cœur de l'être est la Vie, la Vie nous souffle que nous sommes UnTerreReliés,
et Elle nous fait vibrer en Cœurs : Chœurs de Paix,
d'où l'adresse email : chœursdepaix@alphavie.org

a) Engagement, Intention et Objet

♥ **Engagement :**
Vivre Libre, Responsable : Être Vivant.

♥ **Intention et Objet :**
Regrouper en un lieu de vies que sont **Les Terres** d'**ALPHA VIE**, miniature de l'Humanité, les Assosciaterres Coopérateurs en vœu et intention de réaliser « **Terre d'ALPHA VIE** » - Terre d'**A**mour, de **L**umière, de **P**uissance, d'**H**armonie, d'**A**bondance, **V**érité **I**ntégraale d'**E**tre...- Libres et Infinis ; initiée et édifiée avec, constituée entre, réalisée par tous les Êtres Humains Résidents Habitants de la planète, du moindre insecte sur la brindille jusqu'à l'humain, plus vaste et plus loin, et ce, en tout possible, tout domaine, tout secteur, toute orientation, initiés et/ou conduits par la Vie avec tout ce que la Terre nous offre ou nous donne.

b) Moyens et/ou activités :

♥ Partager les expériences de celles et ceux intéressés par le projet et qui, s'y joignant, mettent à disposition des compétences ou des talents, au bénéfice d'une réalisation véritable et responsable.
♥ S'entraider les uns les autres, en esprit de coopération et en respect des vraies valeurs d'un mouvement associatif-coopératif.

♥ Partages, Dialogues, Rencontres-Reliance au cœur de Soie.
♥ Ateliers de communication, cercles de sérénité, apprécier la liberté d'être et apprendre à lire la Vie.
♥ Créativité en tous genres : artistique et/ou artisanale et/ou culinaire, etc.
♥ Innover, créer, générer, se laisser inspirer et/ou guider par Ce Qui Est.

Terre d'ALPHA VIE s'autorise, se donne et/ou utilise tous les moyens possibles en respect de la Vie, en intention du juste et bon développement du projet, tels : conception, création, réalisation, échange ou partage, acquisition ou récupération de tout matériel et/ou produits d'ici et ailleurs, ainsi que recherche de partenaires et/ou "sponsors" et/ou "mécènes" donateurs, pouvant contribuer au soutien et/ou à la juste réalisation de **Terre d'ALPHA VIE**

Terre d'ALPHA VIE, grâce au regroupement et à l'usage de tous les possibles en tous les domaines, autant humains que matériels, en respect de la Loi Vivante et Naturelle, ainsi qu'autres moyens ignorés lors de la rédaction de ces lignes, pose orientation de générer, créer, développer une **SHaRE** (to share en anglais : partager) : **S**ervice **H**umaniterre **à** **R**esponsabilité **E**ntière – ou **CHeRE** : **C**oopération **H**umaniterre **e**n **R**esponsabilité **E**ntière, les deux termes réunis établissant un **Service Coopérateur Humaniterre à/en Responsabilité Entière**, en écoute et respect à ce qui est à même de se révéler ou se dévoiler au fur et à mesure de l'avancée et de la réalisation du projet.

ARTICLE 3 :

a) Siège Social et durée

Nous connaissons qu'une association de fait n'a pas de siège social, et en l'occurrence, en cet état de fait qu'est le **Service Coopérateur Interactif d'ALPHA VIE** initiant **Terre d'ALPHA VIE**, la Terre entière s'avère être le Siège Social du projet qu'est **Terre d'ALPHA VIE**, destinée à rayonner en tout lieu, en tout endroit, et même en tout foyer.

De durée illimitée, **Terre d'ALPHA VIE** est de gouvernance universelle, sans représentant légal officiel, si ce n'est la Conscience de Vie et Sa Réalité en la Vérité de Ce Qui Est, et au cœur de chaque-Une et chaque-Un.

b) Représentation

Terre d'ALPHA VIE est représentée, autant auprès des administrations que du public, par une ou un participant(e), par un partenaire ou intervenant, opérant au service du projet et choisissant, en respect du nécessaire de l'instant, de servir **Terre d'ALPHA VIE** par une action précise et requise par le projet, au même titre qu'un représentant légal unique, signifié et attesté par la Vie.

Tout le nécessaire au bon fonctionnement de **Terre d'ALPHA VIE** est géré par l'Energie de Vie et sa gouvernance spontanée et vivante, dans l'instantanéité de ce qui est, en Respect et Confiance des uns vis-à-vis des autres, les uns envers les autres, les présents envers les absents et inversement, en conscience que nous sommes tous reliés et que l'un ou l'une est toutes et tous : une humanité.

Rappelons que toute et un chacun adhérant aux modalités du projet ici rédigé, pose par la même, intention de répondre à la responsabilité d'être responsable de son choix, de ses propos, de sa parole, de ses qualités, autant que de ses actes et/ou positionnements, et de tout ce qui est nécessaire au juste accomplissement et bon développement du projet.

Contact et voix, en ce qui est immédiat est Azaëlleen, Être Humain Libre et Responsable.

En respect de ce qui est juste et nécessaire au bon fonctionnement d'une association, il est possible que ces statuts soient complétés ou précisés par ce qui est dit et nommé « Règlement Intérieur », autrement nommé « Feuille de Route » ou « Mod'Elle de Vie », donnant indications sur la démarche à suivre ou accomplir, modalités ou informations étant inspirées par expériences ou par la Vie Elle-Même, ceci étant alors rédigé en intention de service et de moyen de communication entre tous les participants à **Terre d'ALPHA VIE**.

Ce « règlement » éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, requérant nécessaire d'être écrit, notamment ce qui a trait à l'administration interne du **Service Coopérateur Interactif d'ALPHA VIE**.

L'organisation de **Terre d'ALPHA VIE** autant que l'administration, voire le nécessaire comptable s'il en est, est exercé au fur et à mesure du déroulement ou développement du projet et des activités, en respect et connaissance de la loi autant des associations que des coopérations.
Le bon sens de la coopération invite à être responsable, sincère, intègre et honnête.

Bien qu'ici soit posée la rédaction de statuts d'une association de fait, donc non-déclarée, nous respectons à cet effet, face à l'Univers et Sa réalité, les modalités requises par le greffe des associations de la Direction de la Cohésion Sociale demandant l'apposition de **deux signatures** afin que ces statuts puissent être considérés aussi réels que des statuts déclarés, une signature étant la manifestation et la matérialisation du consentement de tout être libre et responsable de son engagement, ceci aussi en intention responsable de

permettre le développement et la gestion du Service Coopérateur Interactif d'**ALPHA VIE** et son projet qu'est **Terre d'ALPHA VIE**.

Un-ci, **adhésion responsable et engagement** de toute et un chacun au projet qu'est **Terre d'ALPHA VIE**, initié en les pages qui précèdent, s'accomplit par la **signature** de ces statuts, **en esprit de service et de co-opération**, à l'exemple des deux signatures initiales dont une seule est matérialisée car l'autre est celle de la Vie Elle-Même, Invisible et cependant palpable en tout mot et tout instant de cette manifestation qu'est **Terre d'ALPHA VIE** inscrite en l'UniVers ; et ce, à l'idem de toute signature apposée en respect de cette rédaction intitulée « statuts » s'avérant la **manifestation d'un engagement** réel et véritable de toute et un chacun en toute région, en tous pays, au-delà de toutes frontières, posant intention en son cœur et en son être de s'appliquer à faire en sorte que **Terre d'ALPHA VIE** se développe et rayonne sur toute la Terre et en tous les Unis-Vers.

Fin de première rédaction en un lieu de la terre, au cœur de la matière, les 13, 14, 15 novembre 2019,
avec précisions apportées au long des mois écoulés jusqu'à ce jour où signature définitive est posée :
30 décembre 2020

Première Signature
LA VIE

Seconde Signature
Azaëlleen

Merci

∞

Tout s'accomplit !